



Premazor® Turbo

La solution proposant l'alliance de 2 molécules complémentaires en formulation liquide permettant de gérer en toute simplicité vos espaces verts.

Propriétés et mode d'action

- Premazor® Turbo est un herbicide total destiné à lutter contre les mauvaises herbes des terrains non cultivés uniquement sur les surfaces perméables.
- Composition : 250 g/l Glyphosate + 40 g/l Diflufénican
- **Efficacité en pré-levée**
Le Diflufénican agit en pré-levée en se positionnant dans la couche superficielle du sol. Il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination en pénétrant par la tigelle et les racines superficielles, stoppant ainsi leur croissance.
- **Efficacité en post-levée**
Le Glyphosate agit en post-levée par absorption foliaire, véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines et des rhizomes. Il agit par blocage de la biosynthèse des acides aminés aromatiques. Appliqué en post-levée le Diflufénican agit par absorption par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne. Les plantes ainsi touchées se nécrosent et disparaissent.

Spectre d'efficacité

- Premazor® Turbo permet de contrôler, avec une très bonne persistance, un maximum d'adventices couramment rencontrées dans la gestion des espaces verts.
- **Adventices Contrôlées**

Dicotylédones	Amarante réfléchie, Armoise, Atriplex, Brunelle commune, Coquelicot, Crépis, Capselle bourse à pasteur, Céraiste des champs, Epilobe à 4 angles, Epilobes, Erigéron, Gaillet, Géranium à feuilles découpées, Lampsane, Laitue scariote, Laiteron Maraîcher, Laiteron des champs, Lotier corniculé, Luzerne lupuline, Matricaire, Mouron des oiseaux, Myosotis, Ortie dioïque, Panais, Picris, Pissenlit, Plantain lancéolé, Porcelle, Renouée des oiseaux, Renouée persicaire, Rumex, Sénéçons, Sagine, Stellaire, Trèfle, Véronique de Perse, Véronique des Champs, Vesce
Graminées	Brome stérile, Digitaire sanguine, Fétuque rouge, Fétuque ovine, Folle avoine, Houlque laineuse, Pâturin des prés, Pâturin annuel, Pâturin commun, Ray-grass

Homologations

Usages	Cibles	Doses
Dés herbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs (PJT), cimetières, voies de communication	dicotylédones, annuelles, bisannuelles, graminées annuelles	7 l/ha
Dés herbage total (DT) des sites industriels	dicotylédones, annuelles, bisannuelles, graminées annuelles	7 l/ha

Période d'utilisation

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet

- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximum définies dans l'avis du 8 octobre 2004 sur les spécialités à base de Glyphosate. Premazor® Turbo à 7 l/ha apporte 1750 g/ha de Glyphosate.

Bénéfices pour l'utilisateur

Bénéfices pour l'utilisateur	Propriété du produit
Simplicité d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Formulation liquide prête à l'emploi Dose unique de 7 litres
Résultats sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> Deux molécules (Glyphosate, Diflufenican) ayant fait leurs preuves Deux molécules complémentaires permettant un spectre d'efficacité large
Flexibilité d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Résiduaire et foliaire il permet de contrôler les adventices présentes et les levées d'adventices futures Peut s'utiliser tôt en saison
Simplicité d'usage et de stockage permettant d'être toujours en phase avec la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Homologué sur toutes les surfaces perméables (DT et PJT)
Optimisation des coûts de main d'œuvre (nombre d'interventions limitées)	<ul style="list-style-type: none"> Bon contrôle de la végétation 5 mois de persistance d'action

Précautions d'emplois

- Lors de la pulvérisation, éviter toute projection directe sur les feuilles et les écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs. Eviter tout ruissellement de produit vers des cultures voisines ou des points d'eau.

Appareil de traitement	Surface à traiter	Quantité de produit	Quantité de bouillie
Rampe de traitement	1 ha	7 l/ha	200 litres à 1000 litres de bouillie par ha
Pulvérisateur à dos	100 m ²	70 ml/100 m ²	5 à 10 litres de bouillie pour 100 m ²

- Avant toute utilisation se référer à l'étiquette du produit.
- Pour un résultat optimal, appliquer sur un feuillage sec, un sol humide, par temps calme et lorsqu'aucune pluie n'est attendue dans les 6 à 7 heures qui suivent le traitement.

Usages et dose autorisés	Désherbage des zones perméables des allées de parcs, jardins, trottoirs (PJT), cimetières, voies de communication, et Désherbage total (DT) des sites industriels à 7 l/ha sur zones perméables
Modalités d'application	1 application par an sur surfaces perméables
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Délai de rentrée dans la parcelle	24 heures
Formulation	Concentré Soluble (SC)
Conditionnement	5 litres

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr

N° d'appel en cas d'urgence :  **0 800 803 264**

Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

conseilsPRO

- N° Indigo **0 825 00 05 52**
- www.syngenta-pro.fr

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PREMAZOR® TURBO - AMM N° 2150757 - Composition : 250 g/l glyphosate + 40 g/l diflufenican - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 - Eviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P337+P313 - Si l'irritation persiste : consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour le désherbage sur surfaces perméables des allées des parcs, jardins et trottoirs, des sites industriels en considérant des applications manuelles par pulvérisateur à dos. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour le désherbage sur surfaces perméables des sites industriels en considérant des applications avec rampe de pulvérisation. SPe4 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toutes les autres situations où le risque de ruissellement est important. © Marque enregistrée par Globachem NV. Produit homologué par Q-CHEM NV.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr (*nouveau catalogue des usages).

Premazor® Turbo

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.